

Podcast 2024**Le salaire minimum**

Au 1er janvier 2024, le montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) a augmenté en France de 1,13 %. Il s'élève ainsi à 1 766,92€ bruts par mois pour 35 heures hebdomadaires. Ce salaire brut minimum comprend le salaire de base, les avantages en nature et les primes liées à la productivité.

Mais en quoi consiste le salaire minimum interprofessionnel de croissance (appelé usuellement le « Smic ») ?

Le Smic correspond au salaire minimum légal en-dessous duquel le salarié ne peut pas être rémunéré.

L'employeur peut être condamné à une amende d'un montant de 1 500 € s'il verse au salarié une rémunération inférieure au Smic. L'employeur peut être condamné également à verser des dommages et intérêts, soit une somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi au salarié.

Comment ce SMIC est-il revalorisé en France ?

- Chaque année, le Smic fait l'objet d'une revalorisation annuelle par décret au 1er janvier, qui tient compte de l'évolution de l'inflation constatée pour les 20 % de ménages ayant les plus faibles revenus.
- Par ailleurs, en cours d'année, chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix à la consommation est automatiquement suivie d'un relèvement du Smic dans les mêmes proportions.
- Enfin, à tout moment, le gouvernement peut procéder à l'augmentation du Smic : c'est ce qu'on appelle « l'augmentation coup de pouce ».

Depuis 2021, le SMIC a été revalorisé à sept reprises : trois ajustements usuels du 1er janvier et quatre revalorisations automatiques en cours d'année dues à la forte inflation. Le dernier « coup de pouce » supplémentaire du gouvernement remonte à juillet 2012, au lendemain de l'élection à la présidence du socialiste François Hollande.

Au-delà de cette revalorisation, dans quelle mesure l'existence d'un salaire minimum est-elle responsable d'une partie du chômage ?

L'existence d'un salaire minimum limite l'ajustement à la baisse des salaires sur le marché du travail. Dès lors, dans une perspective libérale, il peut constituer un frein à l'embauche : des employeurs vont décider de ne pas embaucher des travailleurs locaux s'ils jugent que leur productivité marginale est inférieure à leur coût marginal, soit au SMIC horaire.

Toutefois, le salaire minimum n'impacte pas le chômage naturel et notamment le chômage frictionnel qui correspond à la période nécessaire à une personne pour trouver un emploi.

Par ailleurs, dans une perspective keynésienne, le salaire minimum permet au contraire de limiter le chômage involontaire : toute chose égale par ailleurs, permettre aux travailleurs modestes de percevoir un salaire minimum (supérieur au salaire d'équilibre du marché du travail) participe à accroître la demande effective sur le marché des biens et services. Or si les entreprises anticipent une hausse de cette demande, elles vont accroître leurs embauches pour pouvoir y répondre.

Au final, la suppression des réglementations fixant un salaire minimal ne semble dès lors pas apporter une réponse satisfaisante au problème du chômage et à la précarité économique qui s'est accrue dans le contexte actuel d'inflation. Mais au-delà de la suppression du salaire minimum, se pose la question de son niveau et de ses modalités de calcul. Le niveau du salaire minimum horaire en France est l'un des plus élevés parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans un rapport publié le 28 novembre 2023, le groupe d'experts SMIC discute notamment de la suppression de la revalorisation automatique du SMIC pour conférer une responsabilité accrue aux pouvoirs publics et pour donner un rôle plus important à la négociation collective.

Éléments complémentaires

- Lien avec le programme du DCG :

UE du DCG	Lien avec les savoirs du programme	Compétence associée
UE3 « Droit social »	- Les modalités de détermination du salaire	- Préciser les limites légales et conventionnelles encadrant la fixation de la rémunération.
UE5 « Economie »	- Politiques de l'emploi : mesures actives et passives. - Politiques pour l'emploi : impacts attendus du soutien à l'activité sur l'emploi. - Flexibilité du marché du travail : formes et enjeux.	- Identifier les principales mesures prises dans le cadre des politiques de l'emploi au sein des pays de l'OCDE. - Analyser les enjeux de la flexibilité sur le marché du travail, dans ses différentes formes.

- Pour aller plus loin :

- Sur la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17008#:~:text=En%20janvier%202024%2C%20il%20est,%C3%A0%201%20766%2C92%20%E2%82%AC>.
- Sur le rapport du groupe d'experts sur le SMIC publié le 28 novembre 2023 : [dd527e16-c2ab-441b-8fd0-e02eca058761 \(economie.gouv.fr\)](https://www.economie.gouv.fr/rapport-groupe-experts-smic)
- Sur le chômage et les politiques de l'emploi et pour l'emploi : lien manuel DCG5 Dunod.
- Sur les modalités légales de détermination du salaire en France : lien manuel DCG3 Dunod.